



QUESTION DU SOUMISSIONNAIRE ET RÉPONSE

QUESTION 1:

Dans la section 5.2.6, « Désignation autochtone », est-il obligatoire que le soumissionnaire retenu soit un fournisseur autochtone tel que décrit dans cette section?

RÉPONSE 1:

Non, il n'est pas obligatoire que le soumissionnaire retenu soit un fournisseur autochtone.
Cette certification nous permet de signaler le statut de fournisseur autochtone dans nos contrats.

QUESTION 2:

Pour assurer une proposition complète et avantageuse pour RNCAN, nous aimerions également demander respectueusement une prolongation de la date limite de soumission.

Notre suggestion serait le 4 juin à 14h00 (EST) au lieu du 28 mai à 14h00 (EST).

RÉPONSE 2:

Compte tenu des délais, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'accorder une prolongation à la date de clôture.